

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE · STÉPHANE PEU****Député de la Seine-Saint-Denis
Membre de la Commission des lois**

Jeudi 10 septembre 2020

**Covid19 : l'insupportable abandon des enseignant·e·s et
des élèves de Seine-Saint-Denis**

Le gouvernement et singulièrement le ministre de l'Éducation nationale ont beau avoir affirmé qu'ils étaient « prêts » pour la rentrée scolaire dans ce **contexte préoccupant de crise sanitaire**, la réalité est bien différente. De très graves dysfonctionnements remontent en ce moment même des établissements scolaires de ma circonscription de Saint-Denis, Pierrefitte et Villetaneuse.

Au collège Elsa Triolet de Saint-Denis par exemple, plusieurs postes d'enseignants sont manquants alors même qu'il faudrait renforcer les moyens pour remédier aux conséquences de la longue déscolarisation des enfants au printemps. On ne compte également aucune assistante sociale au moment même où la non re-scolarisation de nombres d'élèves (plus de 3.900 élèves manquaient à l'appel à la rentrée) nécessiterait en urgence un travail de prise de contact avec les familles concernées. Et sur les deux postes d'infirmière prévus, aucun n'est pourvu... Un comble !

Autre exemple, **au lycée Paul Éluard de Saint-Denis**, on observe les mêmes carences de postes alors même que la charge de travail engendrée par l'application du protocole sanitaire explose. Pas d'infirmière en pleine crise sanitaire ! En outre, le gel hydroalcoolique manque et l'État qui n'a toujours pas fourni les masques aux personnels continue de les refuser aux élèves.

Le résultat de cette impéritie est sous nos yeux. Moins de deux semaines après la rentrée, le lycée compte déjà plusieurs cas de Covid-19 sans qu'aucune procédure ne soit mise en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour instaurer une quatorzaine ou dépister les camarades de classe des élèves affectés.

Dans ce contexte, je comprends les enseignant·e·s du lycée Paul Éluard qui ont décidé « la mort dans l'âme » d'exercer ce matin leur **droit de retrait**, comme de ceux du collège Elsa Triolet qui font le choix de se mobiliser avec l'appui des parents.

Cette situation n'est malheureusement pas nouvelle. **En Seine-Saint-Denis, on compte un médecin scolaire pour 12 à 13.000 élèves** comme l'a établi le rapport sur l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes dans ce département. Un nombre qui n'a cessé de décroître depuis 15 ans. Certes, l'Éducation nationale peine à recruter. Mais alors il faut traiter les causes de cette difficulté, à commencer par la rémunération très faible qui est un obstacle (2160 euros bruts mensuels et 600 euros d'« indemnité de fonction » pour un jeune médecin scolaire).

Alors que notre pays vit sous la menace d'une possible seconde vague de la pandémie de Covid19, et que notre département est celui qui a payé le plus lourd tribut lors de la première, le gouvernement doit prendre en urgence les mesures qui s'imposent, en particulier la gratuité **des protections pour les enseignant·e·s et les élèves**. Les postes vacants ou non remplacés doivent être pourvus et la politique annoncée l'an passé par Édouard Philippe visant à revaloriser la situation financière des fonctionnaires dans ce département doit être concrétisée.

Je vais immédiatement prendre contact avec les ministères de la Santé et de l'Éducation nationale pour que des solutions urgentes et adaptées soient trouvées et les responsabilités de l'État assumées. J'exprime ma **pleine et entière solidarité avec les enseignant·e·s et les parents** qui se rassembleront pour exprimer leurs inquiétudes et leurs revendications le mardi 15 septembre prochain à Saint-Denis.

**Permanence
parlementaire**Hôtel de Ville
2 place Victor Hugo
93200 Saint-Denis

01 41 68 21 89

contact@stephanepeu.fr

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

Retrouvez-moi sur

Stéphane Peu

Stephane1peu

 Abonnez vous
à la newsletteren envoyant votre adresse mail
à newsletter@stephanepeu.fr**Farid Aïd****Député suppléant**

Farid.aid.2020@gmail.com

**LA
GAUCHE
DEBOUT ET
INSOUMISE**